

Récapitulatif mensuel des astreintes

Octobre 2022



Nom du salarié :

Mois, année :

Périodes d'astreintes	Nombres d'heures	Compensation financière	Compensation en repos
Du			
au			
Dont temps d'intervention :			
Du			
au			
Dont temps d'intervention :			
Du			
au			
Dont temps d'intervention :			
Total	Nombre d'heures d'astreinte :		
	Temps d'intervention :		

Remarques :

- Les temps d'intervention ne doivent pas être déduits du temps d'astreinte à indemniser. En effet, la loi pose clairement l'obligation d'indemniser l'astreinte, indépendamment des heures d'intervention. Il faut donc indemniser la totalité du temps d'astreinte incluant éventuellement le temps d'intervention selon les conditions fixées par l'accord collectif ou l'employeur, puis rémunérer le temps d'intervention au taux normal.
- Le temps de trajet doit être inclus dans le temps d'intervention.